



St Ouen, le 17 février 2012

Depuis 15 ans, l'ANGVC n'a de cesse de dénoncer l'exclusion sociale et les discriminations dont sont victimes les gens du voyage en France. Elle a fait le constat, partagé avec d'autres organisations, que les pouvoirs publics (gouvernement, parlementaires, élus) n'ont jamais eu la réelle volonté politique suffisante et nécessaire pour protéger ces citoyens contre les inégalités et les préjugés.

A la suite des nombreuses revendications qu'elle a défendues par le passé, l'ANGVC sollicite une nouvelle fois aujourd'hui les candidats à l'élection présidentielle de 2012 pour qu'ils s'engagent concrètement, sur quelques points qui, parmi de nombreux autres, font obstacle à une véritable prise en compte d'une catégorie de citoyens français.

Pour une égale citoyenneté

- Vous engagez-vous à faire abroger par le pouvoir législatif les titres de circulation prévus par la loi n°69-3 du 3 janvier 1969 relative à l'exercice des activités ambulantes instituant notamment les mesures de contrôle et de visa périodique de leur détenteur et des mesures discriminantes en matière d'accès à l'exercice du droit de vote ?
- Vous engagez-vous à reconnaître, au nom de la Nation, la responsabilité de l'Etat français dans l'internement des familles nomades et des tsiganes en France entre 1939 et 1946 ?

Pour la diversité de l'habitat et la mixité sociale

- Vous engagez-vous à demander des sanctions immédiates contre les collectivités qui n'ont pas rempli leurs obligations au regard du Schéma départemental instauré par la loi du 5 juillet 2000 (pour mémoire, 55% environ des équipements ont été réalisés en 12 ans) ?
- Vous engagez-vous à garantir un droit au stationnement opposable relevant du Préfet, dans les communes inscrites au Schéma départemental d'accueil des gens du voyage qui s'opposeraient au stationnement provisoire des gens du voyage alors qu'elles n'ont pas rempli effectivement leurs obligations légales, ou dans toutes les autres collectivités qui ne désigneraient pas un terrain d'accueil même sommaire pour une halte ?
- Vous engagez-vous à reconnaître la caravane comme logement dans le code de la construction et de l'habitation ouvrant l'accès de leurs résidents permanents aux droits sociaux afférents et aux devoirs réciproques en matière d'imposition locale ?
- Vous engagez-vous à réviser les articles L110 et L121-1 du code de l'urbanisme, relatifs à la diversité de l'habitat et à la mixité sociale, afin de créer une obligation de résultat, et non plus seulement de moyens, pour lever les interdictions systématiques d'installation de caravanes ou d'un habitat mobile et éphémère sur des terrains privés inscrites dans les documents d'urbanisme des collectivités ?

Contre l'exclusion sociale

- Vous engagez-vous à abolir les procédés discriminatoires mis en œuvre par les compagnies d'assurances envers l'habitat mobile et éphémère, notamment à proscrire tout refus de couvrir les garanties minimales obligatoires relatives à l'habitat qui serait opposé à ce mode d'habitat ?
- Vous engagez-vous à étendre la protection accordée aux familles contre toute mesure d'expulsion de leur habitat mobile et de toute coupure de raccordement à l'eau et/ou l'électricité pendant la trêve hivernale ?
- Vous engagez-vous à permettre aux résidents d'une aire d'accueil, dont les ressources sont égales ou inférieures au barème en vigueur, l'application des tarifs dits sociaux de l'électricité et l'eau ?

Afin d'informer l'ensemble de nos réseaux sur votre position, nous vous serions gré de nous adresser votre réponse dans les délais les plus brefs avant le 1er tour de l'élection présidentielle.

Dans cette attente, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes sentiments respectueux.

Madame Alice JANUEL, la Présidente de l'ANGVC

Téléphone : 01 82 02 60 13
 Télécopie : 09 74 44 55 06
 Portable : 06 15 73 65 40
 Email : angvc@sfr.fr
 Site Internet : www.angvc.fr